

Il n'y a pas de loi contre les maires démolisseurs

Par [Sibylle Vincendon](#) — 5 janvier 2021 à 11:06

Georges Siffredi à Nanterre le 25 mai. Photo Philippe Lopez. AFP

L'enquête publique de modification du plan local d'urbanisme permettant la démolition de la cité-jardin de la Butte rouge à Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), un patrimoine historique et environnemental exceptionnel, a été discrètement lancée pendant les fêtes.

- Il n'y a pas de loi contre les maires démolisseurs

C'est l'une des phrases les plus déprimantes qui soient : « *On ne fait rien contre un maire.* » Malheureusement, c'est aussi l'une des plus vraies. Georges Siffredi, maire LR de Châtenay-Malabry de 1995 à mai 2020, dans les Hauts-de-Seine, s'est mis dans la tête que la cité-jardin de la Butte rouge, telle que construite en 1931 par Paul Sirvin, Joseph Bassompierre, Paul de Rutté et André Arvidson, était bien moins jolie que ce que Bouygues bâtit aujourd'hui... Il entend ainsi en démolir l'essentiel (80%). Devenu président du conseil général du département en mai, il a passé le dossier au nouveau maire de la ville, Carl Segaud, qui compte poursuivre dans cette voie.

[Comme pas mal des élus LR de ce sud des Hauts-de-Seine](#), Siffredi a toujours été baba devant les pastiches que son homologue du Plessis-Robinson, Philippe Pémezec, a édifiés dans sa commune, rasant au passage les immeubles d'une autre cité-jardin. La balade au Plessis-Robinson ressemble à un tour dans un parc d'attractions, sans les manèges.

Brise-tout

A peine arrivé à l'hôtel de ville de Châtenay-Malabry, l'élu LR s'est glissé dans les failles ouvertes par la négligence de ses prédécesseurs socialistes. La Butte rouge appartenant au département, personne n'avait entamé une démarche de protection. Seule une inscription « *patrimoine du XX^e siècle* », sans portée juridique, souligne les qualités de l'ensemble. Le rusé Siffredi a également obtenu le transfert de ce patrimoine à l'office municipal Hauts-de-Bievre Habitat et dès lors, a eu les coudées franches pour en faire ce qu'il voulait.

En novembre 2019, la mobilisation des descendants des architectes - pour certains du métier - des historiens et des défenseurs du patrimoine a semblé aboutir à un début de protection. Franck Riester, alors ministre de la Culture, a écrit au préfet afin d'obtenir « *un autre projet partagé avec la mairie* ». Le ministre espérait alors que la municipalité engagerait une « *étude préalable de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables* ». Mais bien sûr...

À lire aussi : [Des députés LREM veulent pulvériser la Métropole du Grand Paris](#)

En réponse, Siffredi a accéléré les procédures de démolitions. Son successeur engage maintenant une révision du plan local d'urbanisme, préliminaire aux pelleteuses, avec enquête publique durant les fêtes. Alors la mobilisation repart. Mais l'ensemble de la communauté académique concernée, la totalité des experts de la protection de l'environnement peuvent s'épuiser à expliquer pourquoi il faut protéger la Butte rouge, ils ne seront jamais entendus par la mairie.

A lire aussi : [Pourquoi les logements neufs sont petits et mal fichus](#)

Face aux brise-tout, il est grand temps que des adultes entrent dans la pièce. Par exemple, une énergique ministre de la Culture. Aujourd'hui, le ministère rappelle que « *la commune doit respecter son engagement d'octobre [...] de classer l'ensemble du site de la Butte rouge en site patrimonial remarquable* ». La ministre Roselyne Bachelot, y tient. Et sinon ? « *Nous passerions par un décret en Conseil d'État* » Fini de jouer.

[Sibylle Vincendon](#)